

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES ECOLES SITUEES DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERVE ET CHARNIE

Procédure à suivre :

- 1) Vous procédez vous-mêmes aux réservations de cars auprès du transporteur de votre choix.
- 2) Vous réglez sur factures, après les séances, le prix des places au cinéma et le prix des cars au transporteur.
- 3) Vous vous faites rembourser une partie de vos frais auprès de la communauté de communes sur la base de 1,25 €/enfant/séance.